



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du jeudi 15 février 2018

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00**; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée qui donne procuration à M. Serge HIET et M. Frédéric HERVOIS, excusé qui donne procuration à M. Antoine RENAUD.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire demande aux conseillers s'il peut rajouter un point à l'ordre du jour :
 - modification du règlement du lotissement du Bois Branscourt.
L'ensemble du Conseil municipal donne son accord.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
 - l'achat de panneaux de rue par la société AK5 pour 2 010 € HT;
 - l'achat de panneaux début et fin de zone 30 (pour la première partie du lotissement du Bois Branscourt) par la société AK5 pour 1 060 € HT;
 - Le démoissage de l'ensemble des bâtiments communaux par la société LES COUVREURS BELMONTAIS pour 3 240,96 € HT.
- M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la naissance de Lucas DAMBIERMONT, fils de Mélanie et de Romain (employé municipal de la commune). Il tient à féliciter les parents et souhaite à Lucas la bienvenue.

Ordre du jour :

1) Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2017 :

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal les 3 Comptes Administratifs (voir pages suivantes) en précisant qu'ils reflètent à l'identique les Comptes de Gestion de la trésorerie. Ces 3 Comptes Administratifs sont votés à l'unanimité des membres présents.

2) Statuts CUGRe (Communauté Urbaine du Grand Reims) :

M. le Maire soumet une nouvelle version des statuts de la CUGRe incluant un nouvel article (article 6) qui lui permet de se constituer en centrale d'achat pour toutes les catégories d'achats pour son compte ou pour le compte de toutes ou partie de ses communes membres ou toute autre structure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve la nouvelle version des statuts de la CUGRe.

3) Ligne de Trésorerie :

La première ligne de Trésorerie de la phase 2 du lotissement du Bois Branscourt étant échue, il convient d'en ouvrir une deuxième. Il est proposé de demander, à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Nord Est, la mise en place d'une nouvelle ligne de Trésorerie d'un montant de 800 000 € pour une durée d'un an. Le taux est Euribor 3 mois + 0,90% (pour mémoire, le taux de la précédente ligne de Trésorerie était de Euribor 3 mois + 1,30%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve l'ouverture de cette nouvelle ligne de Trésorerie.

♦ M14 - Budget général de la commune

<u>M14-CA 2017</u>				
• Produit des services/locations	49 038,29 €	R E C E T T E S	• FCTVA	94 852,74 €
• Impôts et taxes	620 748,22 €		• TA	14 334,14 €
• Dotations de l'Etat	168 190,45 €		• Emprunt théorique	57 297,89 €
• Rbt MALADIE/CAE	11 885,89 €		• Subventions	29 097,63 €
• Recettes exceptionnelles	1 898,60 €		• Vente terrain	84 000,00 €
• Intérêts transférés	18 390,99 €		• Excédent capitalisé	243 752,74 €
	870 152,44 €			523 335,14 €
• Report 2016	430 170,49 €	• Report 2016	37 626,72 €	
	1 300 322,93 €		560 961,86 €	
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
• Charges générales	124 083,29 €	D E P E N S E S	• Emprunt	79 170,24 €
• Personnel	156 395,79 €		• Aménagement des grand bois	314 630,62 €
• Charges financières	5 824,42 €		• Voiries	75 648,60 €
• Autres charges	31 744,09 €		• Eglise de Wez	11 026,81 €
• GIR	228 552,00 €		• Batiments communaux	19 116,55 €
	546 599,59 €		• Matériels techniques	15 065,42 €
			• Divers	92,40 €
			514 750,64 €	
			Clôture de l'exercice 2017 dont	799 934,56 €
			Excédent d'investissement (001)	46 211,22 €
			+ Excédent de fonctionnement (002)	753 723,34 €

4) Inscription de la rue des Grands Bois au tableau vert :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29, vu le Code général de la propriété des personnes publiques, vu le Code rural et notamment l'article L.161-10 et vu le permis de construire n° PC 051 571 10 N 0010 au nom de M. & Mme Francis QUENARDEL, accordé le 15 juin 2010; l'accès à cette construction se faisant par la rue des Grands Bois (quartier Thuisy), il convient donc de la classer au tableau vert de la commune.

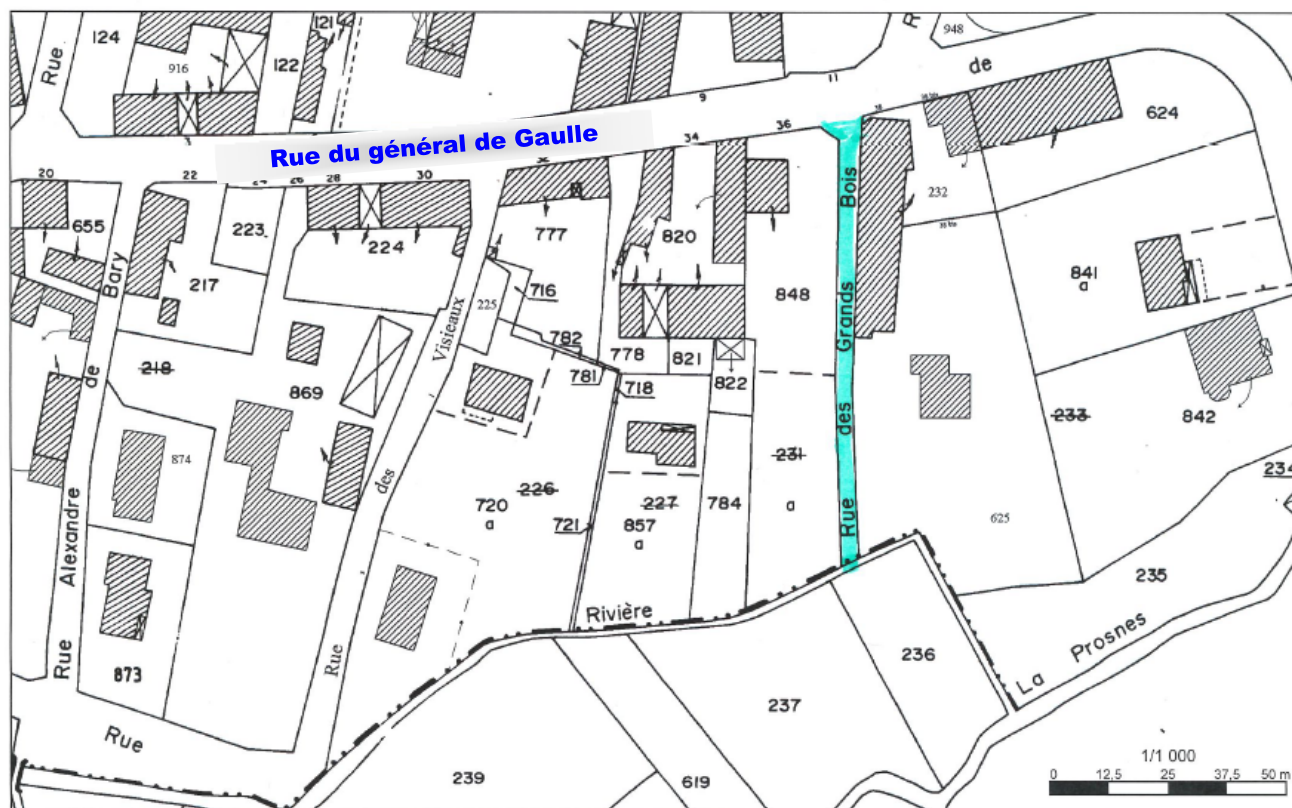
Cette rue est d'une longueur de 81 mètres, la largeur varie entre 3,80 m et 4,20 m (voir plan ci-après).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à engager les démarches pour classer la rue des Grands Bois au tableau vert et pour faire effectuer cette modification du tableau auprès de la CUGRe.

(Voir plan page 4)

PLAN DU CADASTRE

L = 81m
largeur = de 3,8m à 4,2m



5) Travaux :

Suite à l'exposé de M. Jean-Michel SPANAGEL sur les travaux à effectuer, il est décidé, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'inscrire au budget 2018 les dépenses suivantes :

- le ravalement des façades de la mairie par la société PROTAIN pour 12 146,29 € TTC;
- la reconstruction de la première partie du mur d'enceinte du parc de la mairie, rue Alexandre de Bary, par la société PEHU pour 28 912,32 € TTC;
- la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ancien cimetière de Wez avec la création d'une rampe (pour supprimer la marche existante) par la société PEHU pour 2 428,08 € TTC;
- la requalification de la première partie du Chemin de Prunay (angle avec la rue de Reims) par la société CTP pour 11 494,25 € TTC.

Les travaux suivants seront aussi programmés pour 2018 :

- la restauration de l'enceinte extérieure du parc de la mairie, par la société PEHU :
 - ⇒ la 2^{ème} partie, rue Alexandre de Bary pour 27 630 € TTC,
 - ⇒ la 1^{ère} partie du côté Vieille rue pour 25 872 € TTC.
- La réfection du parking de la gare par la société CTP pour 10 704,36 € TTC.
- La rénovation du monument aux morts, avec gravures des inscriptions à la feuille d'or, pour le centenaire de l'armistice par la société HAUTEM pour 2 784 € TTC.
- La plantation d'un arbre remarquable (Quercus Cerris ou chêne chevelu de Bourgogne), dans le parc de la mairie, pour le centenaire de l'armistice par la société EDIVERT pour 2 782,56 € TTC.

M. le Maire ajoute que le reprofilage de différents fossés ainsi que les travaux d'enfouissement de réseaux suivants seront réalisés par la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- rue Claude Lopvet (avant réfection de la chaussée) à compter du 23 avril 2018,
- rue du Général de Gaulle (du terrain de tennis jusqu'à la mairie) à compter du 14 mai 2018.

6) Modification du règlement du lotissement du Bois Branscourt :

Après l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'apporter les modifications suivantes au règlement du lotissement du Bois Branscourt Phase 2 :

- Modification du point 11.4 couvertures :

Il convient de supprimer :

- * le point 2 - Les toitures avec croupe ou pans coupés sont interdites
- * ainsi que les exemples de toitures autorisées.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires pour le permis d'aménager modificatif.

7) Subventions et compte-rendu de commission :

Mme Dorothée SACY présente aux membres du Conseil municipal 2 demandes de subventions. Il est décidé à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'allouer pour 2018 :

- 150 € au club de foot de la Société Sportive de Sept-Saulx,
- 100 € pour l'association « Longue Vie en Champagne » de Verzenay.

Compte rendu de la Commission "Culture, Animation et Environnement" du mardi 06 février 2018 à 19h00

Membres présents: Micheline BELLOUIN, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Antoine RENAUD et Dorothée SACY.

Membres excusés: Stéphanie BOYER, Fabrice HUART et Claire RAMOS.

1. Demandes de subvention

Les membres présents proposent de donner une suite favorable à la demande de subvention de la Société Sportive de Sept-Saulx (club de foot fréquenté par les habitants de Val de Vesle) pour un montant de 150 euros et dont le dossier présenté est complet; ainsi qu'à l'association "Longue Vie en Champagne" pour un montant de 100 euros.

Il est demandé un complément d'informations à la chorale "La Cigale" qui devra fournir le Compte-rendu de l'AG et son compte financier au 31-12-2017.

La demande de l'AFSEP n'entrant pas dans les critères fixés par le Commission est rejetée.

2. Décorations de Noël

Les membres présents définissent tout d'abord leurs priorités en matière de décorations du

village pour les fêtes de fin d'année :

- pose d'un poteau pour la remise en place de la traverse "Joyeuses fêtes" devant la mairie ainsi que la pose d'une décoration au niveau du stop, en face du foyer;
- mettre une décoration à l'entrée de la rue de la Tène, de la rue du Voyeu et de la rue des Noyers pour le lotissement du Bois Branscourt;
- et en mettre une à chaque entrée de la rue de la Victoire.

M. Denis MOREAU présente un power point des décorations existantes (25 décorations achetées en 2011 et 2014) et des possibles compléments. Les membres présents choisissent le modèle "Braise", version reconditionnée.

Mme Micheline BELLOUIN rappelle qu'il faudrait acheter quatre bacs à fleurs pour mettre devant le monument aux morts et devant la mairie (en quart de rond).

3. Plantation

Mme Isabelle PERRIN propose, suite à l'abattage de plusieurs arbres malades ou morts dans le parc de la Mairie ces dernières années, d'y replanter un bel arbre.

2 devis sont présentés : un établi par la société EDIVERT et un par l'entreprise JUVIGNY. Il s'avère, qu'à prestations équivalentes, le devis de l'entreprise EDIVERT est plus avantageux.

Les personnes présentes examinent ensuite 3 essences d'arbres typiques de nos régions :

- 1 cornouiller tabulaire (*Cornus Controversa*)
- 1 chêne chevelu de Bourgogne (*Quercus Cerris*)
- 1 hêtre commun (*Fagus Sylvatica*)

Elles choisissent le chêne chevelu de Bourgogne (voir description et photos ci-après) qui a une bonne résistance au vent et qui préfère les sols riches en calcaire. Pour une bonne reprise de l'arbre, la force 35/40 MG en tige semble la plus adaptée (comme celle du cyprès chauve planté derrière le Mausolée).

Mme Isabelle PERRIN précise que la période idéale de plantation serait en novembre avec la création de la fosse quelques mois avant (en été).

M. Antoine RENAUD propose que la plantation soit réalisée pour le 11 novembre (centenaire de la commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre) et signale que cela correspondrait au 170^{ème} anniversaire de la plantation du Marronnier. Il se charge de communiquer avec l'entreprise et de choisir la forme du chêne : de préférence pas trop haut, tassé et feuillu.

Le devis proposé par la société EDIVERT (pour la création de la fosse (de 4 m³) avec terrassement en déblais et évacuation des matériaux, la fourniture et mise en œuvre de terre végétale, la fourniture du Chêne de Bourgogne *Quercus Cerris* force 35/40 MG, la plantation, le tuteurage bas quadripode, le plombage avec ajout de différents engrais et stimulateurs de croissance) s'élève à 2318 € HT.

4. Actions et Animations Communales

Les membres de la Commission établissent le tableau des animations proposées aux habitants en 2018 :

7 avril : nettoyage des rues avec le CMEJ

14 avril : accueil des 30 ans Montval au Parc des Grands Bois

25 avril : Animation et sortie nocturne « sur la trace des amphibiens et des rapaces » avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne



Quercus Cerris Chêne chevelu de Bourgogne, Doucier, Chêne Lombard

- **Hauteur** : 20 - 30 (35) m
 - **Couronne** : conique étalée, devenant ronde par la suite, Couronne semi-ouverte
 - **Écorce et branches** : presque noires, rugueuses, jeunes rameaux brun gris à vert gris, feutrés
-
- **Feuilles** : oblongues à ovales, lobées à profondément découpées, 6 - 12 cm, vertes.
 - **Fleurs** : chatons dorés de 5 à 6 cm de long, fleurs en mai
 - **Fruits** : longs glands de 2,5 à 3 cm, isolés ou groupés jusque par 4
 - **Type de sol** : de préférence riche en calcaire
 - **Résistance au vent** : bonne
 - **Autre résistances** : supporte le gel (Rusticité 1 à 6) , Résiste au sel d'épandage
 - **Application** : avenues et rues larges, parcs, parcs à thème, cimetières, zones côtières, zones industrielles, grands jardins, aménagement paysager.
 - **Type/forme** : arbre en haute tige, baliveau, arbre multi-tronc, arbre solitaire
 - **Provenance** : Europe centrale et méridionale, Asie Mineure



12 mai : Journée Citoyenne (le matin de 8h30 à 13h)

20 mai (+ lundi de pentecôte) : fête patronale

9 juin : marché rural de 8h à 13h

21 juin : fête de la Musique dans le parc de la Mairie à partir de 19 heures

fin de l'été : création de la mare dans les marais avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

13 octobre : marché rural de 8h à 13h

11 novembre : centenaire de l'armistice de la première Guerre Mondiale

5. Questions diverses

En regard d'une proposition reçue de l'Association "Ville Prudente", les membres présents analysent le règlement de l'Association. Celle-ci propose d'attribuer un label mais n'a pas vocation à conseiller les villes et villages pour améliorer la sécurité dans l'agglomération. La commission décide de ne pas donner suite à cette proposition.

A travailler ultérieurement :

- Centenaire de l'Armistice
 - Collecte des sapins de Noël (non floqués) pour broyage
- M. Antoine RENAUD prépare ces projets.

La commission se réunira mardi 27 Mars à 20 heures.

La réunion s'achève à 21h00.

Suite de la réunion du Conseil municipal du 15 février 2018 :

Suite à ce compte-rendu de la commission « Culture, Animation et Environnement » :

- l'ensemble du Conseil municipal, moins 1 voix contre (celle de M. Jean-Michel SPANAGEL), décide d'inscrire au budget 2018 la somme de 3108 € pour l'achat de 6 décorations de Noël.
- Il est décidé de demander un nouveau devis à la société LANTENOIS pour l'installation d'un poteau amovible (pour la mise en place de la traverse « Joyeuses fêtes » devant la mairie) plutôt qu'un poteau fixe.

8) Questions diverses :

- 1) M. le Maire informe le Conseil municipal de la venue d'un stagiaire qui, dans le cadre de ses études, viendra compléter l'équipe technique de la commune du 16 avril au 4 mai 2018.
- 2) Mme Dorothée SACY invite l'ensemble du Conseil municipal à venir fêter les 30 ans de MONTVAL au parc des Grands Bois le samedi 14 avril 2018 à partir de 9h45 .

La séance est levée à 22h05